

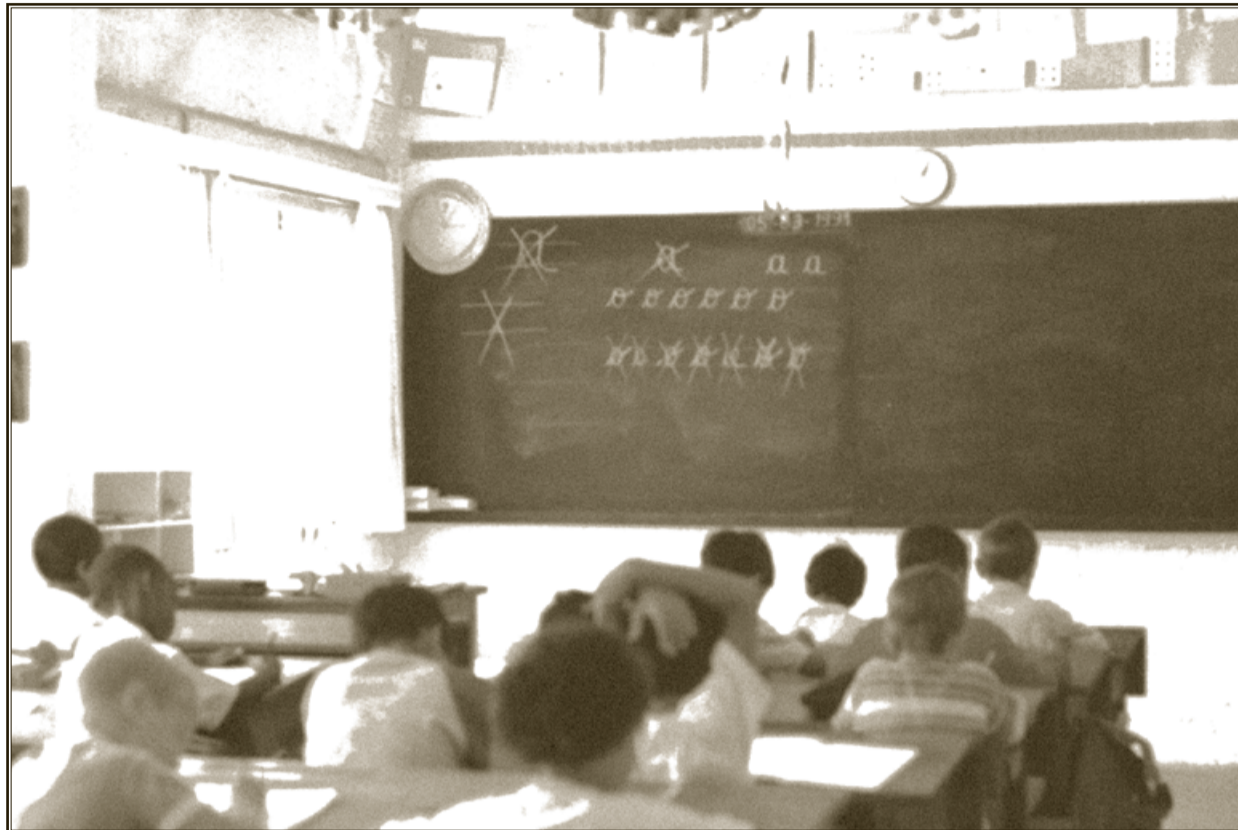
# L'ÉCOLE AU SERVICE DE QUI ?

*L'école que nous connaissons aujourd'hui est intimement liée à la République. Elle tire ses origines de la Révolution Française. Cette vision s'explique par le fait que la République souhaite se détacher de l'église catholique et de la noblesse. Il ne faut pas être dupe, l'Education Nationale a hérité d'une longue histoire qui remonte à l'Antiquité. Une histoire où l'église joue un rôle majeur.*

**L**e but de l'église n'était pas de transmettre des savoirs mais d'assurer le salut éternel des élèves et de rassembler les chrétiens dans l'orthodoxie. En faisant de la Révolution Française, le point de départ de l'éducation nationale, l'école républicaine crée un mythe. En effet, notre dispositif scolaire n'est pas mis en place durant cette période, mais c'est à ce moment là que les théories se discutent et s'élaborent (liberté, gratuité, obligation, laïcité, programme, esprit et mission du système éducatif). Pour Condorcet (comité de l'instruction publique), le fonctionnement de la République est lié à l'éducation qu'elle donne aux citoyens. C'est pourquoi l'instruction est un devoir de la puissance publique, devoir paradoxal puisque la force publique y organise la liberté du citoyen. L'instruction publique existe

dans la théorie, mais les réformes ne se mettent pas en place. Le XIXe siècle va être marqué par une lente évolution vers l'éducation nationale. Une des premières réformes est celle de François Guizot en 1833 : une école élémentaire par commune, une école primaire supérieure pour chaque canton de plus de 6 000 habitants et une école normale pour former les instituteurs par département. Sous la IIIe République, les lois scolaires sont les plus importantes, le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, rend l'école gratuite, obligatoire et laïque. L'église catholique perd de son influence dans l'école.

L'éducation nationale s'est peu à peu débarrassée de l'influence de l'église dans l'école, en revanche, elle est toujours inégalitaire car il existe deux types de scolarité : l'école du



peuple (le primaire) et l'enseignement des élites (le secondaire). Ces deux parcours scolaires vont se fondre en un seul et en 1975 la réforme Haby donne naissance au collège unique. En 1985, cela se traduit par la volonté de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Par toutes ces réformes, il y a une tentative de démocratiser l'éducation nationale.

Le problème, c'est qu'elle n'a pas eu lieu et elle a fait apparaître l'échec scolaire. L'éducation nationale a tenté de faire marcher l'ascenseur social par l'instruction alors qu'elle n'a fait qu'entrer dans la massification. L'école reproduit la société, les classes défavorisées sont laissées de côté. La classe moyenne mise sur l'école pour faire progresser sociale-

ment leurs enfants. Les classes supérieures bénéficient dès le départ d'avantages que n'ont pas les classes défavorisées. Dans ces conditions, l'école ne peut être que le reflet de la société. Il faut lui donner les moyens de faire changer les choses et faire croire en l'école.

Xavier Trezam

## LE PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ NE REMPLIRA PAS MIEUX LES TÊTES DE NOS CHERUBINS

*En intégrant le principe de financement par les communes des écoles privées, la Loi d'août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales diminue encore le monopole de l'Etat en matière d'enseignement et d'éducation et accentue, voire crée une inégalité territoriale.*

**C**ette loi, « conformément au principe de parité », contraint la commune de résidence d'un élève à participer au financement de l'établissement privé, du premier degré, dans tous les cas où elle devrait participer au financement d'une école publique qui accueillerait le même élève. Tandis que le Code de l'Education établit une limite pour « la Commune de résidence dont la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés ». Cependant que des dérogations sont prévues, selon les motifs des parents attirés par le privé. Nous noterons, pour l'ironie de la situation, que la loi n'impose pas ses principes pour les enfants accueillis dans les écoles publiques.

Le principe de parité ainsi imposé ne peut que décourager

les maires à investir dans l'instruction publique puisqu'ils doivent s'engager, parallèlement, à financer, à parité, l'instruction privée. A moins qu'il y ait une forte volonté politique, à l'instar du maire de Grigny qui assume son objectif de repeuplement en dotant les écoles publiques des moyens supplémentaires nécessaires, un fossé se creusera encore ainsi.

Ce sabotage, organisé par le gouvernement Raffarin, entériné par celui de Villepin, qui plus est sur une idée originale du sénateur socialiste Charasse, prône insidieusement la désertification de secteurs géographiques entiers d'un service public dont le concept politique est dévoyé. « Le principe d'égalité est introduit en droit par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ses principes éthiques et philosophiques prennent corps,

dans l'enseignement et l'éducation à travers deux notions qui fondent le service public d'éducation : l'égalité d'accès et l'égalité de traitement (1) ». L'égalité est l'un des quatre principes fondateurs du service public et du droit des citoyens qui sont, en l'occurrence les usagers de ce service : les enfants et leurs parents. « Tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou en classe enfantine le plus près possible de son domicile si sa famille le demande », ordonne encore le législateur. L'égalité implique, certes, la lutte contre les discriminations raciales, idéologiques, religieuses, mais aussi financières et géographiques. Elle implique que, où que l'enfant réside, il a droit à une instruction publique, c'est-à-dire laïque et gratuite.

L'instruction des petits va,

comme il y a cent ans, revenir à l'élite, moyens financiers obligent, ou, et c'est plus plausible, être cédée au marketing – plutôt qu'à l'église, comme au XIXe siècle(2) – L'ensemble de cette entreprise rejoint l'expérience anglo-saxonne actuelle et prépare le terrain à la validation de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), initié par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cet accord est fondé, en effet, sur l'encouragement du Partenariat Public/Privé (PPP), l'objectif étant purement et simplement la commercialisation absolue, via la privatisation. Décidément, non, l'éducation n'est pas une marchandise. Décidément, non, les têtes de nos chérubins ne seront pas mieux remplies avec l'intervention commerciale et publicitaire, laquelle fait offense au quatrième principe fondateur du service public : le devoir de

neutralité. Décidément oui : si l'égalité de droit se promulgue, manifestement l'égalité de fait se construit par l'action quotidienne. Elle vaut au maire de Grigny qui s'oppose à cette loi, d'être assigné au Tribunal Administratif de Lyon.

Luba Bolzer



1 Sources : Centre national d'éducation à distance (CNED)

2 La Loi dite Guizot (juin 1833) contraignait à la présence d'une école élémentaire dans chaque commune, qu'elle soit publique ou confessionnelle

## communiqués

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASSOCIATION LE CITOYEN

Incidents du 13 avril 2006 au Vallon : Daniel ROYER, président et les membres du Bureau du Citoyen communiquent leur soutien à René BALME, Maire de GRIGNY

Nous souhaitons exprimer formellement notre soutien au maire de Grigny, René BALME, pour ses actions et l'analyse qu'il formule concernant les incidents du 13 avril dernier au Vallon. Les propos fallacieux de l'UMP et de certains médias à ce sujet procèdent du procès d'intention et de la manipulation de l'opinion publique. La désinformation est une stratégie bien éprouvée et dont usent allègrement de nombreux personnages politiques, tant et si bien que Le Citoyen se donne l'ambition de proposer une parade en traitant l'information différemment. Pour ce faire, nous rencontrons les acteurs des sujets dont nous traitons et à qui aucun média ou aucun pouvoir public ne donne la parole ou dont la parole est trahie. C'est dans ce cadre que Le Citoyen a, notamment, assisté au procès du jeune homme incriminé à la suite des incidents de la soirée du 13 avril 2006. Ce que nous avons lu dans la presse au sujet de cette audience nous a stupéfié. A croire que nous n'étions pas tous dans la même salle du Tribunal de Grande Instance. Nous déplorons, notamment, l'attitude de certains journalistes qui consiste à ignorer le nécessaire esprit critique qu'implique le travail qui leur est confié. Et nous alertons les lecteurs, les auditeurs, les téléspectateurs sur le danger que représente de considérer comme la vérité tous propos de policier, de juge, de procureur. Ces propos sont, d'ailleurs, les mêmes que ceux du député de notre 11<sup>e</sup> circonscription, Georges Fenech et de son représentant grignerois, Bernard Chipier. Nous préférons la liberté d'expression au mensonge et souhaiterions que ceux dont c'est le rôle expriment clairement et simplement leur opinion plutôt que louvoyer en s'évertuant à manipuler la parole de leurs opposants. Ainsi, nous préférons que l'ex-juge Fenech exprime simplement, comme l'a fait le procureur, sa conviction que la parole des policiers vaut davantage que celles des habitants, plutôt que d'accuser le maire de Grigny de faire pression sur la justice. De la même manière, nous estimerions plus sain que M. Chipier explique pourquoi, avant l'audience, il est favorable à une enquête complémentaire, et après l'audience, il accuse le maire d'être de parti pris pour avoir formulé justement cette exigence. Par contre, nous rappelons que le policier, le juge et le procureur sont des fonctionnaires et qu'ils sont, en cela, contraints au devoir de neutralité. Ce devoir ne nous a pas semblé très respecté dans l'affaire qui nous préoccupe. Peu nous importe donc leur opinion. Comme de nombreux citoyens, nous en attendons seulement qu'ils fassent leur travail. Ainsi, pour l'exemple, nous ne pouvons qu'être surpris qu'un fameux maire UMP ne soit condamné qu'à deux mois de prison avec sursis pour avoir incendié des caravanes de gens du voyage, alors que le jeune homme du Vallon est condamné à 4 mois de prison ferme pour outrage. Ce qui a été occulté dans certains articles de presse est que la relaxe a été prononcée pour le jet de pierre.

A Grigny, le 19 mai 2006  
Daniel ROYER,  
président

## POLITIQUE

## À L'HEURE ANGLAISE...

*L'école publique est enfin ouverte au secteur privé en Angleterre.*

*Microsoft, U.S.B (banque), Toshiba, la compagnie Mercers, l'école Thomas Telford, l'église anglicane, les associations religieuses, tous sont sur les rangs pour devenir propriétaires des terrains et bâtiments des écoles pourtant intégralement payés par des deniers publics.*

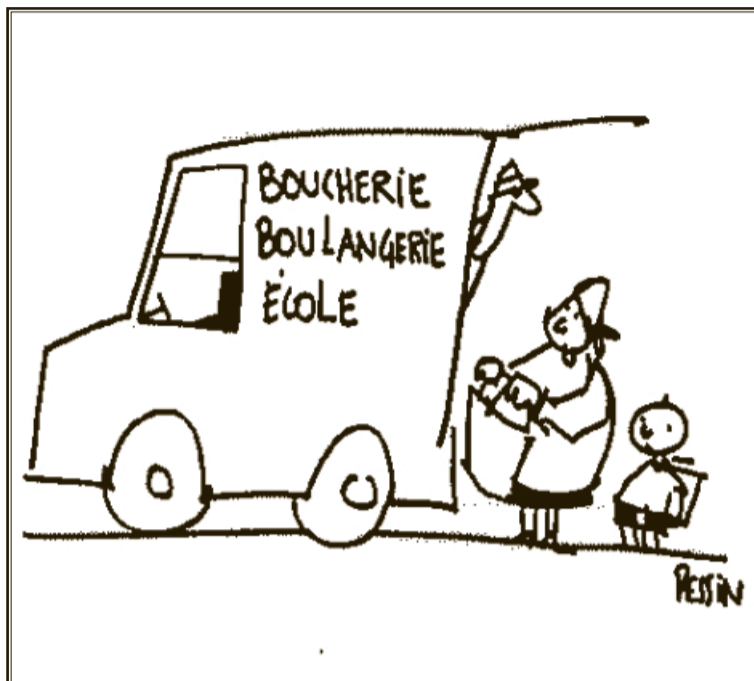
*Le but dans tout ça : faire croire aux parents qu'ils ont le choix et que cela permettra d'élever le niveau des écoles.*

*Les écoles pourront désormais recruter les enseignants ainsi que les élèves de leur choix.*

*Concurrence entre établissements, sélection entre riche et pauvre, l'école d'Angleterre est désormais l'école du sponsoring privé.*

*Même si ce texte est passé grâce aux voix des conservateurs, nombreuses sont les voix en Angleterre qui s'élèvent contre ce type d'école et la récente claqué électorale que vient de recevoir Blair aux dernières élections n'est sans doute pas étrangère au mécontentement des parents d'élèves.*

*Dire qu'en France une certaine Ségolène trouve que la politique de Tony Blair est intéressante à plus d'un titre doit nous interpeller pour la suite, si toutefois, elle est proposée à la candidature*



suprême !

*Nous au Citoyen, ce n'est pas de ce genre d'école que nous voulons pour nos enfants, ni pour la France.*

*Introduire des intérêts privés dans les services publics et livrer notre jeunesse à la convoitise des églises et des entreprises privées ne font pas partie des choix que nous partageons, pas plus que la grande majorité des français qui l'a fait savoir le 29 mai 2005.*

*Et, il ne s'agit certainement pas d'un programme propre à renforcer la cohésion sociale et favoriser l'égalité des chances si chères à certains députés... en théorie s'entend.*

Béatrice ROLLAT

## VÉNÉZUELA : LA RÉVOLUTION DANS L'ÉDUCATION PUBLIQUE

En octobre 2005 le Vénézuéla a été reconnu publiquement "territoire libre d'analphabétisme" par l'UNESCO. Ce travail gigantesque, qui a permis d'alphabétiser deux millions de personnes, s'est appuyé sur la création de centres d'alphabétisation dans l'ensemble d'un immense territoire, jusque dans les communautés indigènes (ou l'alphabétisation a été menée de manière bilingue espagnol/indigène). La méthode choisie était le "yo si puedo", inventée à Cuba et primée par l'UNESCO - une méthode qui consiste à associer l'apprentissage de l'alphabet à l'usage

de chiffres. Ce succès permet de l'étendre à d'autres pays d'Amérique Latine, comme la Bolivie, dans la foulée des efforts d'intégration politique revitalisés par le basculement à gauche du continent.

Après cette mission d'alphabétisation, baptisée Mission Robinson I, la mission Robinson II a pris le relais pour accompagner les alphabétisés jusqu'au sixième degré de l'éducation primaire, en organisant les classes de langue, mathématique, histoire universelle, géographie et sciences naturelles.

Ce processus d'alphabétisation et de mise à niveau de l'école primaire, est un des programmes que le gouvernement de Hugo Chavez a enclenché pour affronter des problèmes sociaux comme le déficit des services de santé, la pauvreté et le chômage. Grâce aux ressources issues de la rationalisation de l'industrie pétrolière, grâce au rétablissement du service des impôts jusque-là largement ignorés par l'entreprise privée, l'Etat finance un plan accéléré de constructions ou de répartitions d'écoles, de lycées, de centres universitaires à travers tout le pays.

Le Vénézuéla sort d'une situation d'exclusion de 80 % de la population de l'éducation secondaire et supérieure. La pauvreté signifiant, ici comme ailleurs, un taux élevé de désertion scolaire. Notamment par l'obligation de travailler pour les enfants. Dans

Suite page 6

## Multinationales : main basse sur l'école

**L**es sociétés multinationales de service entendent mettre la main sur le système éducatif par le biais d'une privatisation de celui-ci.

Affirmation péremptoire ? Voyons voir !

Lorsque les pays membres de l'O.M.C (Organisation Mondiale du Commerce)<sup>[1]</sup> signent en 1995, l'Accord Général sur le Commerce des Services, plus connu sous le sigle A.G.C.S, ils s'engagent à entamer des négociations visant à "libéraliser" progressivement l'ensemble des services. Certes le texte de l'accord ne paraît pas, dans une première approche, concerner l'Education Nationale. Pourtant en y regardant de plus près, on mesure que les termes mêmes en sont pour le moins ambigus.

L'A.G.C.S ne s'applique pas aux "services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental". On pourrait en rester là et se rassurer à bon compte.

Mais l'Accord précise aussi qu'il s'agit de : "tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services". Cette petite subtilité permet sans retenue de s'engager dans un processus de privatisation rampante de l'Education Nationale.

N'est-elle pas, en France comme dans de nombreux pays, en "concurrence" directe avec un secteur éducatif privé, confessionnel ou patronal ?<sup>[2]</sup> Ce dernier bénéficie de la part de l'Etat, depuis des décennies, de moyens financiers

grandissants alors que l'Education Nationale se débat dans des difficultés inextricables.

En fait, l'objectif poursuivi est clair. Pour les multinationales industrielles et financières, il s'agit de maîtriser les contenus de tous les enseignements dispensés aux enfants et aux jeunes, pour mieux soumettre les adultes qu'ils deviendront, aux "lois du marché" ; comme on dit dans les milieux où l'on préfère éviter de parler de super bénéficiaires capitalistes.

Michel VEYSSET

1- Dominée par les grands pays industrialisés, particulièrement par les Etats-Unis.

2- Secteur éducatif dont la neutralité idéologique reste à démontrer.



# ZEP : NI AMBITION, NI RÉUSSITE... UNE POLITIQUE DE RENONCEMENT

La "crise des banlieues" a amené le gouvernement à précipiter ses annonces pour une « loi égalité des chances » mais aussi, et de manière nettement moins médiatisée, une prétendue « relance » des ZEP. A un moment où toutes les mesures, lois, projets ou rapports confirment que repérer, surveiller et punir sont plus à l'ordre du jour pour ce gouvernement que réduire les inégalités, et éduquer. Elle se situe dans la continuité de la politique éducative régressive du gouvernement, de la loi Fillon et de la loi de cohésion sociale (restrictions budgétaires massives, apprentissage « junior » dès 14 ans, précarisation de l'emploi, CPE...).

Pour tenter de comprendre la réforme proposée, petit état des lieux : aujourd'hui 877 collèges sont classés en Zone d'Education Prioritaire (chiffres rentrée 2005). Il convient de « rattacher » à ces collèges l'ensemble des écoles de leurs secteurs. Dans ces établissements dont l'Education Nationale reconnaissait les difficultés toutes particulières, des moyens supplémentaires étaient mis à disposition des enseignants : abaissement du nombre d'élèves par classe, encouragement financier à la stabilité des équipes...

**Qui osera dire que la situation s'est améliorée depuis 1981, date officielle de la création des ZEP ? De rapports en réformes, on constate des difficultés toujours présentes.**

Qui osera dire que la situation s'est améliorée depuis 1981, date officielle de la création des ZEP ? De rapports en réformes, on constate des difficultés toujours présentes.

Et bien il s'est trouvé un politicien pour oser penser que certains avaient aujourd'hui moins besoin d'aide. Seul problème : il s'appelle Gilles de Robien, ministre de l'Education Nationale de Dominique de Villepin.

Et voici le Sieur de Robien de tenter à son tour sa « réforme », qu'il appellera « relance ».

Son crédo ? « depuis des années,

nous avons donné trop peu à trop de monde »

Le ministère a décidé de créer trois niveaux d'établissements prioritaires :

– Les EP1 ou établissements « Ambition réussite » : ils se voient attribuer 1 000 postes supplémentaires de « super profs ».

– Les EP2 : ils conserveront leurs moyens actuels mais sans poste supplémentaire.

– Les EP3 : ils sont appelés à sortir du dispositif Education Prioritaire dans les trois ans à venir.

Pour ces deux dernières catégories, le ministère a repoussé en septembre 2006 la publication de la liste.

Ce que le Ministre oublie de dire c'est où il va trouver les moyens annoncés pour les secteurs EP1.

En grattant un peu, on découvre vite la recette De Robien : dans l'ensemble des classes de 5ème et 4ème, suppression d'une demi-heure, et on récupère 1 400 postes d'enseignants... pour en créer 1 000 dans les collèges « Ambition Réussite ». Ne cherchez plus, vous avez trouvé l'erreur.

Mais bien plus grave encore que ce enième redéploiement des moyens de l'Education Nationale, est l'esprit sous-jacent de la « Relance ».

Dans les 249 Réseaux faussement dénommés « Ambition Réussite », tous les efforts des équipes pédagogiques devront se concentrer sur le socle commun institué par la Loi Fillon pour l'avenir de l'école. Sauf pour les élèves les plus méritants qui eux auront le droit de choisir leur lycée en fin de Troisième. On aurait voulu ghettoïser les lycées réputés difficiles, qu'on ne s'y serait pas mieux pris. On nous propose des parcours individualisés : c'en est donc fini des contenus fixés par les programmes nationaux au Collège.

Le traitement de la difficulté sera



**Sous couvert d'aide aux plus démunis, ce gouvernement est en train de mettre en oeuvre une logique de renoncement pour les élèves de milieux populaires**

renvoyé hors de l'école, sans réponse sur l'abaissement des effectifs, le travail en groupe, le temps de concertation pour les équipes ou la scolarisation avant 3 ans. Sous couvert d'« individualisation des parcours », c'est une école à plusieurs vitesses qui est organisée. Pour certains élèves, la découverte professionnelle et un entretien individuel d'orientation dès la quatrième visent à préparer des sorties précoces du système scolaire. Revenons alors aux lois Borloo sur l'apprentissage dès 14 ans et la boucle est bouclée.

Sous couvert d'aide aux plus démunis, ce gouvernement est en train de mettre en oeuvre une logique de renoncement pour les élèves de milieux populaires et de renforcement des ségrégations scolaires et sociales : moins d'école pour les jeunes des milieux les plus défavorisés, cantonnés à des savoirs scolaires peu exigeants, invités à se mettre en marge du système éducatif le plus rapidement possible, pendant que les élites bénéficieraient d'une scolarité ambitieuse et complète.

Laurent Servonnet

## L'EDUCATION NATIONALE EN GRANDS CHIFFRES\*

### Élèves, apprentis et étudiants

(nombre total d'inscrits)	<b>15 004 400</b>
Nombre d'élèves des premier et second degrés	12 125 700
■ dont public	10 098 000
■ dont écoliers (écoles maternelles & élémentaires)	6 585 500
■ dont collégiens (1er cycle et SEGPA)	3 305 500
■ dont lycéens (2nd cycle général et technologique)	1 515 500
■ dont lycéens professionnels (2nd cycle professionnel)	719 200

### Nombre d'étudiants

<b>2 268 400</b>	
■ dont universités (IUT compris)	1 424 500
■ dont classes préparatoires aux grandes écoles	73 147
■ dont sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilées	230 275

### Nombre d'apprentis

<b>383 000</b>	
Autres (second degré agriculture et spécial santé)	227 300

### Nombres de personnels

<b>Écoles, collèges et lycées</b>	1 307 000
Enseignants (y compris privé)	887 600
■ dont enseignants des établissements publics	742 600
Non-enseignants	419 400
<b>Enseignement supérieur public</b>	145 600
Enseignants	88 800
Non-enseignants	56 800

### Nombres d'écoles, de collèges et de lycées

<b>68 012</b>	
■ dont public	59 041
■ dont écoles	56 628
■ dont collèges	6 988
■ dont lycées professionnels	1 702
■ dont autres lycées, y compris polyvalents	2 61
■ dont écoles régionales d'enseignement adapté	80

\* source : Ministère de l'Education Nationale – Direction Evaluation et Prospective – Janvier 2005

## Suite de la page 2

**J.F. Mazert :** C'est tout à fait vrai. Chaque fois que les différents acteurs de la vie éducative restent isolés dans leurs revendications, ils se heurtent à un mur.

**L. Servonnet :** Un des freins à la mobilisation des enseignants c'est leur situation parfois précaire, leur niveau de salaire et les conditions professionnelles difficiles surtout chez les jeunes instituteurs. Mais même quand la mobilisation n'est pas suffisante pour faire reculer le ministre il faut bien voir qu'on marque quand même des points. Le fait de poser une série de problèmes et de bien montrer leurs incidences sur l'ensemble des questions d'éducation fait, tôt ou tard, avancer ces questions.

### Comment envisagez-vous l'avenir des jeunes et des enfants ?

**G. Verzier :** L'avenir, il se construit aujourd'hui. A Grigny, pour

prendre une question que je connais bien, la majorité municipale a un fait un choix : favoriser les enfants et les adolescents de moins de 16 ans. Le budget scolaire est un des plus importants dans le budget communal. La Commune consacre 1316 euros par an et par enfant. La moyenne nationale est de 500 euros. Autre exemple, elle consacre 22000 euros par an à l'achat de mobilier scolaire. Ce qui nous semble important, c'est de créer les conditions les meilleures pour que les enfants puissent étudier et s'épanouir.

**J.F. Mazert :** On a voulu faire de l'École un « ascenseur social » mais on en est loin. L'échec scolaire est encore important. Trop de jeunes sortent du système scolaire sans diplôme et sans formation. Mais avec des moyens qui ont plutôt tendance à se restreindre l'Education Nationale n'est pas sur le bon chemin.

**M.C Réa :** Il faut agir pour sortir d'une spirale où le gouvernement voudrait nous enfermer.



Jean-François MAZERT



Gérard VERZIER

Pour un peu il faudrait gérer les questions éducatives en terme de rentabilité financière. C'est inconcevable.

**L. Servonnet :** Je suis naturellement optimiste et je pense que tant que nous serons un certain nombre de citoyens attachés à l'école de la République et à ses valeurs, nous réussirons à imposer des choix politiques qui soient favorables aux enfants.

En même temps il ne faut pas sous-estimer l'ampleur de l'offensive menée par la droite et le Patronat pour privatiser l'école à outrance. Leur objectif est d'assujettir l'école et par conséquent toute personne, dès l'enfance, à leur seuls intérêts économiques. L'école ne formera plus des citoyens mais des « outils économiques » précaires et soumis au grand patronat. Nous pouvons mettre cette politique en échec. Le retrait du CPE en est un exemple. Même s'il reste encore beaucoup à faire.

Propos recueillis par  
Béatrice Rollat et Michel Veysset



## SUITE DE LA PAGE 1

Il a été beaucoup question, aussi, du logement et de la lutte contre les expulsions locatives sans relogement. Là aussi, des gens, des associations se sont joints à la municipalité pour gagner du terrain contre la conception commerciale qui reste aveugle au bon sens humain. Il a été aussi question de la dénonciation du mensonge que celles et ceux qui se sont placés à divers niveaux du pouvoir s'ingénient à distiller, souvent au mépris de notre intelligence ; question aussi et encore du rôle des médias dont la plupart d'entre nous usent quotidiennement, par défaut, tout en devenant de plus en plus tristement lucides sur la crédibilité à leur accorder. Nous avons été un certain nombre à

transformer, sur notre terrain, au plus près de notre vie, ce formidable élan citoyen. C'est ainsi que je conçois le succès du développement de la démarche participative que je vous ai proposée, notamment avec le budget participatif. C'est ainsi que j'analyse comme un élan citoyen, les remises en cause de certaines attitudes du Pouvoir au Vallon et aux Vernes. Je suis, en revanche, resté très souvent isolé parmi les maires alentours. Pourtant, il s'agissait et s'agit encore, de prendre l'engagement de placer l'être humain, le bien commun et le service public au centre de toutes les préoccupations. Donc de combattre l'idée que la concurrence libre et non faussée doit effacer toutes ces valeurs qui doivent rester le fondement de la construction de la vie de l'être humain en

société. A cette date anniversaire, je souhaitais vous faire partager le regard rétrospectif que je porte, d'autant que d'importantes échéances électorales nous attendent dans moins d'un an et pour plusieurs mois. J'observe déjà les tentatives de manipulation, les mensonges et je me dis qu'il va falloir, à toutes celles et ceux qui ont porté le NON au référendum sur le TCE, déployer encore un formidable élan citoyen pour mettre en place, enfin, au plus haut niveau du Pouvoir, des élus fidèles et de parti pris pour l'être humain. Pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2007, je suis celui-là pour la 11<sup>e</sup> circonscription.

René BALME  
Maire de Grigny 69520  
Le 29 mai 2006

## Suite de la page 4

les centaines de lycées boliviens construits en un an, en plus de la gratuité du matériel scolaire, les enfants reçoivent trois repas par jour, ce qui est une forme pratique de lutter contre la désertion scolaire.

La Mission Ribas permet à 5 millions de personnes de reprendre leurs études jusqu'au bac et de s'intégrer à l'éducation supérieure. Lui fait suite la Mission Sucre avec l'intégration progressive de 400.000 titulaires du bac exclus de l'éducation supérieure, appuyés par des services étudiants intégraux.

Parmi ces missions éducatives, germes de structure d'un nouvel Etat, il faut aussi compter la "Vuelvan Caras", mission de formation socio-professionnelle qui a pour but d'incorporer des millions de vénézuéliennes à la récupération et à la transformation du modèle productif (coopératives, projets de développement endogène, durable, etc.). Il faut y ajouter l'Education interculturelle-bilingue, l'universalisation de l'éducation initiale, préscolaire et spéciale, la revalorisation du sport scolaire, la récupération des écoles techniques, le Plan national de Lecture et les bibliothèques familiales, la démocratisation de l'usage d'internet.

Dernière pierre apportée à cet édifice, l'université bolivarienne, apporte une réponse à l'exclusion des secteurs populaires du système universitaire. 90 % des 22000 étudiants de l'UBV sur le plan national proviennent des secteurs populaires. Il s'agit de repenser le modèle universitaire, par la création d'extensions régionales (aldeas universitarias) qui permettent la reconnection de l'enseignement universitaire avec les besoins du développement national.

Philosophiquement, la révolution bolivarienne reprend les concepts de la participation protagonique, établis par la nouvelle constitution bolivarienne, et les injecte dans le processus d'enseignement/apprentissage et de l'enquête-reflexion-action (au lieu de la mémorisation acritique et non-réflexive des élèves soumis à un maître autoritaire). Ce qui implique la curiosité intellectuelle et l'attitude critique face à l'autoritarisme académique. La révolution éducative au Venezuela part du concept novateur de "communauté éducative". L'école bolivarienne y est un espace communautaire de santé et de vie, pour la production, la créativité. Le professeur et les élèves construisent des espaces de connaissance en lien avec la réalité qui entoure l'école. L'approfondissement de cette politique gouvernementale vise ainsi la formation intégrale de citoyens de la République, pratiquant une démocratie authentique.

Thierry Deronne